



## DOSSIER DE PRESSE

# COP31 : Dans un monde fragmenté, choisir la coopération, la justice et l'action climatique

OCTOBRE 2026

## Sommaire

|                                                                                                                                                                               |           |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>À retenir.....</b>                                                                                                                                                         | <b>2</b>  |
| <b>I. Une COP31 entre l'Australie et la Turquie : une configuration particulière pour ancrer la justice climatique.....</b>                                                   | <b>5</b>  |
|  L'Australie : un grand exportateur de charbon et de gaz, et zéro plan de transition.....    | 5         |
|  La Turquie : l'essor des énergies renouvelables et des énergies fossiles.....               | 6         |
|  Pré-COP31 aux îles Fidji : une place importance pour les Etats insulaires du Pacifique..... | 7         |
| <b>II. À la COP31, trois enjeux à réconcilier : science, équité et action climatique.....</b>                                                                                 | <b>8</b>  |
| <b>III. À la COP31, accélérer la protection des écosystèmes et garantir les droits des communautés.....</b>                                                                   | <b>9</b>  |
| <b>IV. Accélérer l'électrification verte et la sortie des fossiles à la COP31.....</b>                                                                                        | <b>10</b> |
| Levier 1 - L'accès à l'énergie verte et l'objectif mondial d'électrification pour accélérer la sortie des énergies fossiles.....                                              | 10        |
| Levier 2 - Mettre en oeuvre le Bilan mondial pour accélérer la sortie des énergies fossiles.....                                                                              | 11        |
| <b>V. Prioriser l'adaptation et les pertes et dommages.....</b>                                                                                                               | <b>13</b> |
| Levier 1 - Définir un plan clair pour combler les besoins en matière d'adaptation.....                                                                                        | 13        |
| Levier 2 - Mettre le sujet des pertes et dommages à l'ordre du jour des négociations.....                                                                                     | 13        |
| <b>VI. L'argent existe, la volonté politique manque.....</b>                                                                                                                  | <b>14</b> |
| Levier 1 - Mettre en œuvre l'obligation de financement des pays développés.....                                                                                               | 14        |
| Levier 2 - Faire contribuer davantage les plus grands pollueurs.....                                                                                                          | 16        |
| <b>VII. Repenser les COP climat pour un multilatéralisme climatique plus juste et plus efficace.....</b>                                                                      | <b>16</b> |
| <b>VIII. 10 ans de diplomatie climatique : derrière le discours, les contradictions de la France.....</b>                                                                     | <b>18</b> |
| <b>Contacts presse.....</b>                                                                                                                                                   | <b>19</b> |

## À retenir

- **La COP31, une COP de la consolidation et de la mise en œuvre** : la COP31 doit passer de l'engagement à la mise en œuvre – notamment du mécanisme pour une transition juste adopté à la COP30 – et répondre aux besoins de financement de l'adaptation et des pertes et dommages.
- **Une COP pour préparer la COP32 et COP33** : la COP32 en Afrique, centrée notamment sur l'adaptation, les pertes et dommages et la justice climatique, puis la COP33 et le prochain Bilan mondial. Dans ce contexte, il serait stratégique de connaître la présidence de la COP33 dès à présent.
- **Les émissions mondiales toujours en hausse** : selon la base de données *Emissions Database for Global Atmospheric Research*, les émissions mondiales ont atteint 53,2 milliards de tonnes de CO<sub>2</sub> équivalent en 2024. Les parts étaient de 29 % pour la Chine, 11 % pour les États-Unis, 8 % pour l'Inde et 6 % pour l'UE.
- **Les émissions importées de l'Union européenne ne baissent pas** : les émissions de GES produites sur les territoires européens sont en baisse, mais celles importées via les biens et les services ne baissent pas. Or, la responsabilité climatique de l'UE ne peut être évaluée à partir de ses seules émissions territoriales. Sa consommation de biens et de services génère également des émissions à l'étranger, tout au long des chaînes de production. Selon Eurostat, en 2022, l'empreinte carbone de la consommation de l'UE était d'environ un tiers supérieure aux émissions associées à la production sur son territoire. D'ailleurs, les émissions importées sont en hausse de 1,4% par an entre 2015 et 2023<sup>1</sup>.
- **Les plans climat 2035 : le compte n'y est pas encore** : 150 pays ont soumis leurs nouvelles CDN, couvrant 76 % des émissions mondiales. Il en manque 43 d'après Climate Watch Data<sup>2</sup>.
- **Un phénomène El Niño potentiellement historique, l'outre-mer et la sécurité alimentaire mondiale en ligne de mire** : les prévisions annoncent un épisode potentiellement historique et les territoires français d'outre-mer sont particulièrement exposés à ses conséquences d'après Météo-France. Des impacts dramatiques puisque le Programme Alimentaire Mondial de l'ONU estime que 49 millions de personnes supplémentaires seront touchées par une insécurité alimentaire aiguë en 2027 en raison des effets d'El Niño<sup>3</sup>.
- **La justice fiscale au service de la planète** : les négociations de la Convention-cadre des Nations unies sur la coopération fiscale internationale se poursuivent avec une prochaine session prévue en décembre 2026 au lendemain de la COP31 dans l'objectif d'aboutir à un texte final en 2027. Son article 4 établit le lien entre coopération fiscale et environnementale, ouvrant notamment la voie à une meilleure articulation entre politiques fiscales, financement du développement et enjeux environnementaux<sup>4</sup>.

<sup>1</sup> Institut Veblen, [Les émissions importées : le chaînon manquant des politiques climatiques](#), septembre 2026,

<sup>2</sup> Climate Watch Data, [Which countries have submitted a new NDC](#)

<sup>3</sup> PAM, [Le Programme alimentaire mondial renforce ses plans de préparation et d'intervention face à la menace d'El Niño poussant des dizaines de millions de personnes dans une situation de faim aiguë](#), août 2026,

<sup>4</sup> Nations Unies, Département des Affaires Economiques et Sociales, [Making the global tax system work for everyone](#), août 2026,



**La COP31<sup>5</sup> se tiendra du 9 au 20 novembre 2026 à Antalya, en Turquie, dans un contexte de tensions géopolitiques mondiales exacerbées.** Alors que des leaders politiques ouvertement climatosceptiques remettent en cause les ambitions climatiques et que plusieurs États bafouent le droit international au vu de tous, la conférence se déroulera à moins de 700 kilomètres de la bande de Gaza. Les exactions commises par Israël contre le peuple palestinien ont été qualifiées de génocide dans le rapport de la Commission d'Enquête des droits de l'homme de l'ONU en septembre 2025<sup>6</sup>. Dans le même temps, l'escalade des tensions autour du détroit d'Ormuz, par lequel transite une part essentielle du commerce mondial des hydrocarbures, rappelle brutalement la vulnérabilité d'un système économique toujours largement tributaire des énergies fossiles.

**Ces guerres ne sont pas un hors-sujet climatique.** Elles exposent les impasses d'un ordre international où la puissance militaire, les intérêts géopolitiques et la dépendance aux énergies fossiles continuent de structurer les relations entre États. Dans le même temps, les sécheresses, les inondations, les vagues de chaleur et les autres événements extrêmes dopés par un phénomène El Niño pourraient atteindre une intensité inédite d'ici les prochaines semaines d'après Météo-France<sup>7</sup>. Cela vient fragiliser les systèmes alimentaires, les infrastructures et la résilience des populations. Les récentes inondations meurtrières au Népal illustrent avec force l'injustice climatique : responsable de moins de 0,1 % des émissions mondiales, le pays a subi des pertes représentant 10 % de son PIB soit 5 milliards

<sup>5</sup> Le site officiel de la COP31 <https://cop31.tr/>

<sup>6</sup> ONU Info, "Israël commet un génocide à Gaza, affirme une commission d'enquête de l'ONU", septembre 2025,

<sup>7</sup> Météo France,, [El Niño pourrait atteindre une intensité inédite depuis 1950 : quelles conséquences à l'échelle planétaire ? | Météo-France](#), octobre 2026

de dollars américains, sans parler des pertes non économiques<sup>8</sup>. Son Premier ministre a appelé à accélérer l'action multilatérale, notamment sur le financement de l'adaptation et des pertes et dommages. Ces mots doivent trouver un écho dans toutes les salles de négociations à Antalya.

**Mais l'adaptation ne suffira pas sans atténuation** : alors que réduire notre dépendance aux énergies fossiles est vital, certains États et acteurs économiques freinent encore cette transition. Le soutien indéfectible et protéiforme de la France à TotalEnergies – qui compte continuer d'investir massivement dans le pétrole et le gaz au-delà de 2030 – en est un très bon exemple. Il faut aussi protéger les écosystèmes qui agissent en puits de carbone en stoppant les activités qui entraînent leur destruction et leur dégradation est tout aussi nécessaire.

**Les difficultés à maintenir le réchauffement global sous 1,5 °C résultent de choix politiques et économiques identifiables, il ne s'agit pas d'une responsabilité diffuse.** Dans ce contexte de fragmentation, la coopération climatique devient indispensable et doit être considérée comme un axe stratégique de résilience et d'avantages partagés.

*“De Gaza à l'Iran en passant par l'Ukraine, la crise climatique ne peut pas être dissociée de la question de la paix, du respect du droit international et de la justice.”*

**Gaïa Febvre, responsable des politiques internationales au Réseau Action Climat**

---

<sup>8</sup> Climate change News, septembre 2026, [The response to Nepal's disaster is a test for global climate institutions](#)

## I. Une COP31 entre l'Australie et la Turquie : une configuration particulière pour ancrer la justice climatique

La COP31 sera le premier sommet climat de l'ONU où les pouvoirs de la présidence seront répartis entre deux pays, la Turquie et l'Australie.

- **La Turquie accueille la COP sur son territoire, se focalise sur l'agenda de l'action** (la partie non négociée de la COP, consistant à établir et suivre des initiatives mêlant gouvernements sur une base volontaire et entités non-étatiques) et les aspects logistiques. Elle est représentée par Murat Kurum, ministre de l'environnement, de l'urbanisation et du changement climatique.
- **L'Australie, représentée par Chris Bowen, Ministre du changement climatique et de l'énergie, assure quant à elle la présidence des négociations.**
- Cette répartition des tâches est précisée dans le document relatif aux modalités du partenariat<sup>9</sup> entre la Turquie et l'Australie. L'accord prévoit toutefois que les deux parties doivent se consulter et chercher à résoudre leurs éventuelles divergences par consensus.
- Plutôt claire sur le papier, cette division des tâches a commencé, déjà en amont de la COP, à **se heurter à la réalité des négociations**<sup>10</sup>.



### L'Australie : un grand exportateur de charbon et de gaz, et zéro plan de transition

D'après le Climate Action Tracker, en tant que troisième exportateur mondial d'énergies fossiles, les émissions liées aux exportations australiennes étaient déjà plus de deux fois supérieures à ses émissions nationales totales en 2022<sup>11</sup>, et ses émissions exportées ont presque doublé entre 2010 et 2022. Selon Climate Analytics, avec les émissions nationales, l'empreinte totale de l'Australie en matière de gaz à effet de serre représente environ 4,5 % des émissions mondiales de CO2 liées aux énergies fossiles<sup>12</sup>. Sa politique phare concernant les émissions industrielles permet davantage d'émissions liées aux énergies fossiles et son soutien à l'industrie fossile reste indéfectible. Sa Contribution Nationale Déterminée (CDN) et ses politiques climatiques sont jugées « insuffisantes » par le Climate Action Tracker quand bien même l'évaluation ne tient pas compte des exportations fossiles. Et alors que sa candidature à la présidence de la COP31 s'est largement appuyée sur le soutien des nations du Pacifique, l'Australie a systématiquement bloqué les appels à une transition régionale hors des fossiles afin de protéger ses exportations de charbon et de gaz.

- L'Australie n'a pas de stratégie, de plans ou de calendrier engagés au niveau fédéral pour sortir du charbon, du pétrole et du gaz fossile, comme convenu lors du premier Bilan mondial. Elle fait partie des très rares pays industrialisés<sup>13</sup> à n'avoir fixé aucune date de sortie du charbon.

<sup>9</sup> CCNUCC, [Türkiye-Australia partnership modalities](#), novembre 2025

<sup>10</sup> Climate Change News, [Türkiye says it has "final decision" at COP31 despite Australia running negotiations](#), 11 septembre 2026

<sup>11</sup> Climate Action Tracker, Highlighting the hypocrisy: fossil fuel export emissions, [Highlighting the hypocrisy: fossil fuel export emissions | Climate Action Tracker](#), 2020

<sup>12</sup> Climate Analytics, Australia's global fossil fuel carbon footprint, août 2024  
[Climate Analytics | Australia's global fossil fuel carbon footprint](#)

<sup>13</sup> L'Australie est un pays de l'Annexe I, référence à la classification historique établie par la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) lors du Sommet de la Terre de 1992 et reprise par le Protocole de Kyoto. Les pays visés à l'Annexe I désignent les pays industrialisés et développés (membres de l'OCDE en 1992 ainsi que les pays à économie en transition).

- Au total, 37 projets fossiles nouveaux ou étendus ont été approuvés depuis l'arrivée au pouvoir du Premier Ministre Anthony Albanese en 2022 d'après le Climate Council<sup>14</sup>. Parmi eux, sept nouveaux projets de mines de charbon approuvés en 2023 et 2024 permettront à l'exploitation et aux exportations de charbon de se poursuivre pendant plusieurs décennies.
- La Haute Cour australienne a bloqué le 7 octobre 2026 l'extension de la mine de charbon de Mount Pleasant (Hunter Valley, Nouvelle-Galles du Sud) prévue jusqu'en 2048. Mais cette victoire reste isolée : fin septembre, ces mêmes instances de planification avaient approuvé une prolongation de 19 ans d'une autre mine de charbon dans la même région.



## La Turquie : l'essor des énergies renouvelables et des énergies fossiles

La Turquie a réalisé des progrès significatifs dans le développement des énergies renouvelables l'énergie éolienne et solaire, dont la part dans la production totale d'électricité a presque doublé au cours des cinq dernières années. Son engagement à installer 120 GW de nouvelles capacités éolienne et solaire d'ici 2035 est à saluer, mais cet objectif devrait être porté à au moins 150 GW pour être aligné sur les références compatibles avec 1,5 °C. D'après l'analyse de Climate Action Tracker, la CDN de la Turquie n'est pas assez ambitieuse et ce alors même que les impacts du changement climatique s'intensifient en Europe et dans la région méditerranéenne<sup>15</sup>. Pour concrétiser son engagement à atteindre zéro émission nette d'ici 2050 et s'aligner sur l'Accord de Paris, la Turquie doit renforcer ses objectifs 2030 et 2035 conformément à une trajectoire compatible avec 1,5 °C, élaborer un plan de sortie du charbon et cesser d'investir dans les énergies fossiles. Or le gouvernement oeuvre pour accroître la production d'énergies fossiles et faire de la Turquie une plateforme pour le pétrole et le gaz fossile et pour consolider son statut de premier producteur d'électricité à partir du charbon en Europe, ce qui compromet sa crédibilité et risque d'enfermer le pays dans un avenir fortement dépendant des énergies fossiles.

- Le pays fait partie des très rares membres de l'Annexe I sans date de sortie du charbon<sup>16</sup>.
- Son plan énergétique prévoit environ 30 % de capacités supplémentaires au charbon et au gaz d'ici 2035, dont quelque 10 GW de nouvelles centrales à gaz. Par exemple, la centrale à charbon CENAL de Karabiga (Çanakkale) projette d'ajouter une unité de 1 050 MW au charbon importé à ses 1 320 MW existants, soit une hausse de près de 80 %.

Le nouveau rapport "Complices du charbon" de l'ONG 350<sup>17</sup> a révélé qu'au-delà de leur co-présidence de la COP31, **l'Australie et la Turquie ont développé une relation commerciale dans le charbon depuis plus d'une décennie**. Entre 2015 et 2025, l'Australie a exporté plus de 28,5 millions de tonnes de charbon vers la Turquie, soit environ 75 millions de tonnes de CO2 à la combustion, près de quatre fois les émissions annuelles de l'Éthiopie, pays hôte de la COP32. Cette relation s'étend désormais au gaz : Woodside a signé fin décembre 2025 un contrat avec la compagnie turque BOTAŞ pour environ 0,5 Mt de GNL par an pendant jusqu'à neuf ans à partir de 2030.

**Enfin, la COP31 se tiendra dans un contexte de fortes préoccupations concernant les atteintes à la liberté d'association, d'expression et de manifestation en Turquie, particulièrement des défenseurs et défenseuses des droits humains et de l'environnement, des droits LGBTQIA+ et de la liberté des**

<sup>14</sup> Climate Council, [The Albanese Government's fossil fuel approvals](#), mars 2026

<sup>15</sup> Climate Action Tracker, [Türkiye | Climate Action Tracker](#)

<sup>16</sup> Selon [le ministère des affaires étrangères turc](#), "la Türkiye est le seul pays de l'Annexe-I qui n'est pas une économie en transition et dont les "circonstances particulières" ont été reconnues par les décisions de la Conférence des Parties".

<sup>17</sup> 350.org, [Complices du charbon](#), 2026

**journalistes.** En septembre 2026, une vaste opération de répression visant des organisations et défenseurs et défenseuses des droits des personnes LGBTQIA+, pourtant légalement enregistrées, a conduit à la détention d'au moins 116 personnes, dont au moins 83 ont été placées en détention provisoire selon Amnesty International<sup>18</sup>. Cette vague de répression marque une escalade extrêmement préoccupante des atteintes aux droits et libertés des personnes LGBTQIA+ et de la criminalisation de celles et ceux qui défendent ces droits en Turquie. **Cet environnement extrêmement restrictif en Turquie soulève des inquiétudes quant aux conditions de participation de la société civile à la COP 31**, alors que l'Host Country Agreement (Accord de pays hôte) conclu entre la Turquie et la CCNUCC prévoit que les personnes participantes seront tenus de respecter les lois et réglementations du pays hôte et devront s'abstenir d'interférer dans ses affaires intérieures<sup>19</sup>. Cette disposition pourrait avoir un effet dissuasif sur la liberté d'expression et la capacité des organisations de la société civile à interpeller les gouvernements. Les réseaux observateurs de la CCNUCC représentant plus des trois quarts des ONG observatrices ont adressé une lettre aux présidents de COP et Simon Stiell, exigeant des garanties pour la participation pleine et significative de tous les représentants de la société civile et délégations dans toute leur diversité<sup>20</sup>.



## Pré-COP31 aux îles Fidji : une place importante pour les Etats insulaires du Pacifique

Enfin, il y a **une troisième dimension importante : le Pacifique** est intégré au dispositif, notamment avec la Pré-COP qui s'est déroulée début octobre aux îles Fidji avec un objectif affiché de donner davantage de visibilité aux impacts climatiques et aux priorités des États insulaires du Pacifique. La Nouvelle-Calédonie, la Polynésie française et Wallis-et-Futuna sont en première ligne face à la montée du niveau des mers, à l'acidification des océans, aux événements climatiques extrêmes et aux enjeux de préservation de la biodiversité. Si la France leur accorde une visibilité dans sa communication autour de la COP, il est urgent qu'elle fasse des préoccupations de ces territoires une priorité diplomatique.

## 5 demandes clés pour une diplomatie climatique française plus inclusive des territoires outre-mer<sup>21</sup>

- 1. Garantir une représentation effective aux COP pour chaque territoire** : intégrer systématiquement au moins une personne représentante de chaque Outre-mer dans la délégation française, en respectant leur degré d'autonomie et leur choix de représentativité.
- 2. Former et autonomiser les négociateurs et négociatrices climat ultramarins** : développer des programmes de formation et des viviers de jeunes négociateurs et négociatrices issus de chaque territoire.
- 3. Assurer une représentation pluraliste et transparente lors des sommets internationaux** : appliquer des critères clairs de sélection et garantir la diversité sociale et territoriale dans toutes les délégations.
- 4. Soutenir l'autonomie diplomatique régionale** : accroître les moyens pour permettre une diplomatie régionale, notamment sur le climat, et une représentation autonome lorsque souhaité.
- 5. Organiser des Assises de la diplomatie des outre-mer** : instaurer un rendez-vous régulier associant société civile, territoires et État pour co-construire la stratégie diplomatique, notamment sur le volet climatique.



<sup>18</sup> Amnesty International France, [La répression exercée en Turquie contre les organisations et les militant-e-s LGBTI s'inscrit dans le cadre d'une aggravation de la crise des droits](#), septembre 2026

<sup>19</sup> Climate Home News, [COP31 attendees told not to interfere in Türkiye's "internal affairs"](#), septembre 2026,

<sup>20</sup> Réaction de la [Women and Gender Constituency](#), septembre 2026,

<sup>21</sup> Réseau Action Climat, [Territoires ultramarins : les oubliés de la diplomatie climatique française](#), octobre 2025

## II. À la COP31, trois enjeux à réconcilier : science, équité et action climatique

L'AR7, septième cycle d'évaluation du GIEC, lancé en 2024 après la publication de l'AR6 (rapport d'évaluation) en 2023, doit produire de nouveaux rapports de référence sur l'état du climat, ses impacts, l'adaptation et l'atténuation. Il est important que les rapports des trois Groupes de travail et leurs résumés à l'intention des décideurs soient disponibles avant la conclusion du prochain Bilan Mondial (GST2) en 2028, afin que les meilleures connaissances scientifiques puissent éclairer ce processus et les décisions qui en découleront. **Cet alignement ne doit toutefois pas se faire au détriment de la qualité, de l'inclusivité ou de l'équité du processus scientifique.**

### Quatre recommandations

1. **Réconcilier science et équité** : l'équité doit être pleinement intégrée aux travaux scientifiques, notamment aux scénarios de projection climatiques, afin de prendre en compte les responsabilités historiques, les capacités, vulnérabilités et les réalités de développement différentes des pays.
2. **Défendre la science** : les politiques climatiques doivent reposer sur les meilleures connaissances scientifiques disponibles, et non être guidées par des intérêts politiques ou industriels.
3. **Faire de la science un langage commun** : la science climatique doit encore mieux intégrer les connaissances et perspectives du Sud global, des Peuples Autochtones et des communautés en première ligne, les facteurs multiples et croisés d'inégalités, pouvant être mesurées grâce à la collecte et l'utilisation de données désagrégées, ainsi que la diversité des disciplines. Cette pluralité est essentielle pour refléter les réalités rencontrées dans les négociations internationales.
4. **Transformer la science en action** : la science ne peut guider l'action que si les États s'engagent à en tenir compte et à traduire ses enseignements en mesures concrètes.

Lors de la dernière réunion du GIEC entre le 12 au 16 octobre 2026, les Etats n'ont toujours pas trouvé de compromis concernant la date de publication du rapport AR7. Une nouvelle réunion devrait être organisée en début d'année 2027 : le Réseau Action Climat espère que les Etats conviendront enfin d'un calendrier. Cette décision est cruciale pour la rédaction finale des rapports, l'indemnisation des scientifiques mobilisés et la crédibilité du GIEC. La France devra se montrer constructive et aider à identifier le point d'accord. Elle affirme défendre la science climatique et l'objectif de 1,5 °C. Pourtant, plusieurs décisions récentes interrogent la cohérence entre cet engagement et les politiques effectivement menées, en France comme au niveau européen.

### En France et en Europe : des politiques climatiques en recul ?



**43** c'est le nombre de reculs environnementaux recensés par le Réseau Action Climat entre janvier et juin 2025 en France

**50** reculs législatifs ont été ou pourraient être votés au Parlement européen dans les mois qui viennent selon le décompte de 10 associations françaises, dont le Réseau Action Climat.

**20** de ces reculs législatifs ont déjà votés au parlement européen entre juillet 2024 et juillet 2026, fragilisant les normes environnementales, sanitaires et climatiques



### III. À la COP31, accélérer la protection des écosystèmes et garantir les droits des communautés

**La conclusion du Programme de travail sur l'agriculture et la sécurité alimentaire** doit permettre des engagements concrets en faveur des petits producteurs alimentaires, notamment les femmes, les jeunes et les Peuples Autochtones, confrontés au manque de soutien, aux menaces sur leurs droits fonciers et aux effets croissants du changement climatique. Ainsi, les négociations doivent donner la priorité à l'augmentation des financements climatiques sous forme de subventions, directement accessibles aux communautés et aux organisations de producteurs, pour soutenir l'adaptation, la résilience et la prise en charge des pertes et dommages. Les mécanismes de financement générateurs d'endettement doivent être rejetés, au profit de financements adaptés aux besoins des producteurs et d'une réorientation des subventions conformément aux principes d'une transition juste. Les fausses solutions, notamment les crédits carbone fondés sur les terres, et les approches reposant sur des technologies coûteuses, susceptibles de créer de nouvelles dépendances pour les agriculteurs, doivent être écartées. En intégrant l'adaptation, l'atténuation, la biodiversité et les enjeux sociaux, l'agroécologie contribue à réduire les inégalités dans les systèmes alimentaires et doit être reconnue dans le cadre de la CCNUCC.

**La protection des écosystèmes** est essentielle à la lutte contre le changement climatique et l'effondrement de la biodiversité. Tandis que 10 millions d'hectares de forêts continuent à être détruits chaque année, cette COP doit marquer une avancée réelle pour mettre fin à la déforestation et la dégradation des forêts d'ici 2030, un objectif que les Etats doivent traduire en cadres réglementaires et juridiques.

#### Sur l'agriculture, la France doit dès aujourd'hui :

- **Garantir des négociations sur l'agriculture, inclusives et participatives**, associant les titulaires de droits. D'après la FAO, [3,8 milliards](#) de personnes dépendent des systèmes agricoles et alimentaires pour leurs moyens de subsistance.
- **Soutenir une transition juste pour l'agriculture protégeant l'accès aux terres et à l'eau** des communautés productrices et garantir le droit à l'alimentation pour toutes et tous, sans aggraver les inégalités ni les crises alimentaires.

#### Sur la protection de la biodiversité, la France doit

- **Soutenir la réalisation rapide de l'objectif de fin de la déforestation et de la dégradation des forêts d'ici 2030**, notamment par la Feuille de Route Forêts 2030 construite par le Brésil, mais aussi en s'appuyant sur l'Article 5 de l'Accord de Paris. Cette mise en œuvre doit être inclusive, participative, renforcer la coopération, adresser le manque de financements publics et s'attaquer aux moteurs de la déforestation (extractivisme, commerce international de bois, agroindustrie...).
- **Protéger les écosystèmes en renforçant la reconnaissance des droits et des territoires des Peuples Autochtones et des communautés locales**. La France doit ratifier la Convention 169 de l'Organisation Internationale du Travail et accélérer la restitution de 400 000 hectares aux peuples autochtones de Guyane, promise en 2017.
- **Soutenir le renforcement des synergies entre les Conventions de Rio** (climat, biodiversité, désertification), en consolidant le mandat du groupe de liaison conjoint des Conventions.

## IV. Accélérer l'électrification verte et la sortie des fossiles à la COP31

À la COP31, il sera essentiel de maintenir l'élan sur la sortie des énergies fossiles amorcé à la COP30 et prolongé à Santa Marta. Malgré la fragmentation du contexte géopolitique et économique, la transition énergétique se poursuit. Selon une étude de l'IRENA, **90 % des nouveaux projets d'énergies renouvelables** sont désormais moins coûteux que les alternatives fossiles les moins chères<sup>22</sup>. Les données de l'IEEFA montrent que la production d'électricité à partir du gaz est **trois à quatre fois plus chère** que celle provenant du solaire et de l'éolien<sup>23</sup>. Cela passe notamment par la promotion d'une électrification verte, capable de répondre aux enjeux d'accès à l'énergie tout en accélérant concrètement la sortie des énergies fossiles. Si la France fait partie des trois seuls pays ayant soumis une feuille de route de sortie des fossiles, celle-ci fait totalement l'impasse sur TotalEnergies. Pour être crédible, la France doit désormais aller plus loin et mettre fin à sa diplomatie fossile.

### Levier 1 - L'accès à l'énergie verte et l'objectif mondial d'électrification pour accélérer la sortie des énergies fossiles

**La présidence de la COP31 souhaite faire de l'objectif mondial de 35 % d'électrification de la demande énergétique finale d'ici 2035 un élément clé du sommet.** Cet objectif doit être un plancher et non un plafond, un seuil minimal à partir duquel les pays doivent aller plus loin. Mais électrifier ne suffit pas à garantir une transition juste. Tout dépend de la source de cette électricité, de ses usages, de qui en possède les infrastructures et en tire les bénéfices, et de qui en supporte le coût.

Concrètement, l'électrification doit remplacer directement les usages fossiles dans les transports, les bâtiments et l'industrie. Elle doit rester abordable, grâce à des mesures de protection sociale qui évitent de reporter les coûts de la transition sur les ménages modestes. Et elle doit renforcer la propriété locale et communautaire de l'énergie, plutôt que servir en priorité les intérêts d'investisseurs étrangers ou l'exportation.

Enfin, la mise en œuvre de l'objectif doit être différenciée selon le point de départ, les responsabilités historiques et les capacités de chaque pays. Les pays en développement qui ne peuvent l'atteindre par leurs seules ressources doivent recevoir un soutien international adéquat (financements, technologies, renforcement des capacités) sans créer de nouvelles dettes.

**Plus de 90 organisations de la société civile du monde entier, dont le Réseau Action Climat,** appellent donc les gouvernements, les présidences de la COP31 et les Nations unies à ancrer tout objectif et toute initiative d'électrification dans les 7 principes directeurs.

<sup>22</sup> IRENA, [Renewable Power Generation Costs in 2024](#), 2025,

<sup>23</sup> IEEFA, Iran tensions underscore the urgency of Asia's renewables pivot for macroeconomic stability, mars 2026, <https://ieefa.org/resources/iran-tensions-underscore-urgency-asias-renewables-pivot-macroeconomic-stability>

## Les 7 principes pour une électrification verte et juste

### 1 Renouvelable & Sortie des fossiles

L'électrification doit reposer sur les énergies renouvelables et réduire la dépendance aux énergies fossiles, et non la prolonger.

### 2 Sobriété & Efficacité

L'efficacité et la sobriété passent avant tout. Les besoins de la population ont la priorité sur les centres de données

### 3 Accès universel à l'énergie

L'électrification doit combler le fossé en matière d'accès à l'énergie.

### 4 Objectifs nationaux

L'objectif mondial doit se traduire en objectifs et politiques à l'échelle nationale.

### 5 Réseau et Stockage

Les réseaux et les systèmes de stockage doivent être conçus pour les énergies renouvelables et respecter les droits des communautés.

### 6 Financement et mise en oeuvre

L'ambition doit s'appuyer sur des financements publics et des moyens concrets de mise en œuvre.

### Minerais de transition et droits humains

Les minerais de transition ne doivent pas reproduire les dommages liés à l'extraction.

## Levier 2 - Mettre en oeuvre le Bilan mondial pour accélérer la sortie des énergies fossiles

La COP31 et les processus initiés en dehors de la CCNUCC doivent être considérés comme complémentaires. La COP reste l'espace central pour traduire les engagements internationaux en décisions collectives et renforcer la mise en œuvre de l'Accord de Paris. Les initiatives portées par des coalitions de pays, comme le processus de sortie des énergies fossiles (*Transitioning Away from Fossil Fuels* - TAFF) porté notamment à Santa Marta en avril dernier, peuvent quant à elles **accélérer la coopération entre États volontaires, faire émerger des solutions concrètes et créer une dynamique politique autour de la sortie du pétrole, du gaz et du charbon**. Cette complémentarité est particulièrement importante depuis que le premier Bilan mondial a appelé les Parties à contribuer à une **transition hors des énergies fossiles dans les systèmes énergétiques, de manière juste, ordonnée et équitable**, à tripler les capacités mondiales d'énergies renouvelables et à doubler le rythme d'amélioration de l'efficacité énergétique d'ici 2030, **en accélérant l'action au cours de cette décennie décisive**.

La mise en œuvre requiert des trajectoires concrètes, assorties d'échéances, financées et soumises à un suivi. Cela ne signifie pas ajouter des renouvelables pendant que la production et la consommation d'énergies fossiles continuent de croître, ni miser sur des technologies qui n'ont pas fait leurs preuves et des mécanismes qui prolongent la dépendance aux fossiles. **La COP31 doit ainsi inviter les pays à élaborer des documents nationaux planifiant la sortie des fossiles, couvrant à la fois la production et la consommation, en commençant par les pays développés et les grands pays producteurs**. Ces trajectoires doivent être différenciées selon le principe de responsabilités communes mais

différenciées et des capacités respectives. Autrement dit, les pays développés doivent agir en premier et le plus vite, tout en apportant financements, transferts de technologies et renforcement des capacités aux pays en développement. Cela implique de mettre fin à toute nouvelle expansion fossile (exploration, licences, nouvelles infrastructures), de viser une sortie complète d'ici 2040 au plus tard pour les pays développés et 2050 pour les pays en développement avec un soutien adéquat, et de supprimer progressivement les subventions aux fossiles, tout en protégeant les ménages vulnérables. Cette transition vers les renouvelables doit garantir à toutes et tous une énergie accessible et abordable, créer des emplois décents et respecter les droits humains, notamment ceux des peuples autochtones. Mais la COP31 ne peut pas porter seule cette ambition : ses décisions se prennent par consensus, et les pays les plus engagés doivent pouvoir avancer plus vite. C'est tout l'enjeu de la [2e Conférence internationale sur la transition hors des énergies fossiles](#)<sup>24</sup>, organisée conjointement par les gouvernements de Tuvalu et d'Irlande en 2027.

## La France ne peut pas prôner la sortie des énergies fossiles et soutenir leur expansion

La France aime se présenter comme une « championne de la sortie des énergies fossiles ». Récemment, elle a présenté sa feuille de route pour la sortie des énergies fossiles, lors du premier sommet international sur la sortie des énergies fossiles à Santa Marta. **Mais les objectifs fixés, trop faibles pour limiter le réchauffement à 1,5°C, ne sont pas accompagnés des mesures et des financements nécessaires. Sa diplomatie économique est profondément contradictoire avec sa feuille de route**<sup>25</sup>. L'État français continue d'accompagner et de soutenir les activités de TotalEnergies à l'étranger, y compris dans le secteur des hydrocarbures au nom de la nécessité pour TotalEnergies de « jouer un rôle clé dans la transition ». Or, l'entreprise continue de miser sur le développement de sa production d'hydrocarbures et sur de nouveaux projets fossiles.



TotalEnergies fait partie des 32 entreprises responsables de 50 % des émissions fossiles de CO<sub>2</sub> dans le monde d'après les chiffres actualisés de Carbon Majors. **La multinationale est engagée dans une logique d'expansion fossile qui mène la planète au chaos climatique.** Cette stratégie ne repose pas uniquement sur l'exploitation des actifs existants : TotalEnergies continue également d'investir dans de nouveaux projets pétroliers et gaziers. Parmi les projets à long terme, Greenpeace décompte 84 licences d'exploration acquises après l'adoption de l'Accord de Paris en 2015. Pour 11 de ces projets, TotalEnergies a même été impliquée dans l'acquisition de nouvelles licences d'exploration fossile après 2021, soit après que l'AIE a publiquement recommandé de renoncer au développement de nouveaux champs pétroliers ou gaziers<sup>26</sup>. Cette stratégie se reflète également dans la production et les investissements de l'entreprise. TotalEnergies prévoit, pour 2026-2030, de consacrer environ 35 % de ses investissements nets à de nouveaux projets pétroliers et gaziers<sup>27</sup>. La multinationale a récemment annoncé poursuivre l'augmentation de sa production d'hydrocarbures au-delà de 2030, avec une croissance de 2 à 3 % de la production de gaz et pétrole entre 2030 et 2035<sup>28</sup>. **Cette contradiction affaiblit directement la crédibilité de la diplomatie climatique française.**

<sup>24</sup> [Conference on Transitioning Away from Fossil Fuels](#)

<sup>25</sup> Réseau Action Climat, [De la commission d'enquête sur TotalEnergies aux négociations internationales sur le climat : les contradictions françaises sur la sortie des énergies fossiles](#), Avril 2024, Réseau Action Climat

<sup>26</sup> IEA, [Net Zero by 2050: A Roadmap for the Energy Sector](#), May 2021 (p. 21)

<sup>27</sup> TotalEnergies, [2025 Strategy and Outlook Presentation | Newsroom TotalEnergies](#), 29 septembre 2025

<sup>28</sup> TotalEnergies, [Présentation stratégie et perspectives 2026 de Total Energies](#), 28 septembre 2026

## V. Prioriser l'adaptation et les pertes et dommages

L'été 2026 a montré au monde les besoins d'adaptation et compensation pour les pertes causées par les changements climatiques. Avec environ plus de 1400 morts dans les glissements de terre au Népal et plus de 35 000 morts liées aux fortes chaleurs dans l'Union Européenne<sup>29</sup>, dont plus de 8000 en France d'après Santé Publique France. Il n'y a plus de doutes sur l'urgence d'agir.

### Levier 1 - Définir un plan clair pour combler les besoins en matière d'adaptation

**La COP31 est l'occasion de définir un plan clair pour combler les besoins réels d'adaptation.** En dehors des aspects financiers, la COP31 doit fixer la composition et les modalités de travail d'une *task force* technique chargée d'évaluer et améliorer les données et résultats d'utilisation des indicateurs de Belém pour l'adaptation au changement climatique. Cette dernière doit inclure les populations affectées, notamment la société civile et les Peuples Autochtones, afin d'avoir une évaluation complète, basée sur la réalité et les besoins du terrain, ainsi que pour assurer un suivi des solutions locales et traditionnelles.

Les États ne peuvent plus se permettre de retarder les décisions nécessaires à l'implémentation de mesures d'adaptation au niveau international. Le retard accumulé aux intersessions de Juin, poussé par un refus des pays développés de réitérer l'engagement financier de la COP30 est inacceptable. Il retarde la mise en place des solutions et outils d'évaluation et de partage de connaissance nécessaires face à des besoins qui n'arrêtent pas d'augmenter. La COP31 est l'occasion de réaffirmer la volonté des Parties de construire un cadre de gouvernance global, et d'obtenir d'ici à la COP32 un ensemble d'outils et méthodes de suivi et évaluation des solutions d'adaptation justes au niveau mondial.

#### Ainsi, à la COP31, la France doit :

- Participer à fixer une position Européenne mentionnant le triplement de la finance adaptation pour atteindre au moins 120 milliards de dollars USD bien en amont de 2035.
- S'ouvrir au compromis avec les autres Parties afin de définir la composition et les modalités de travail d'une *task force* technique pour les indicateurs le plus vite possible.
- Être force d'exemple, avec les autres États de l'UE et utiliser les indicateurs de Belém tout en incluant et priorisant les indicateurs assurant que les solutions d'adaptation mises en place soient justes et équitables pour toutes et tous.
- Soutenir une approche par le genre pour concevoir des mesures d'adaptation plus pertinentes et inclusives, en valorisant aussi les savoirs et le leadership des femmes.

### Levier 2 - Mettre le sujet des pertes et dommages à l'ordre du jour des négociations

**Les pertes et dommages prennent chaque jour davantage de place dans le monde, sans pour autant faire l'objet d'un point d'agenda spécifique lors des COP.** Pourtant, le montant des pertes économiques liées au changement climatique, selon le transitional committee est estimé entre 290 et 580 milliards de dollars d'ici à 2030, et pourrait atteindre 1000 milliards annuels d'ici à 2050<sup>30</sup>. À cela s'ajoute des pertes non économiques, notamment pour les personnes contraintes de se déplacer ou

<sup>29</sup> The Guardian, [At least 35,000 excess deaths recorded in Europe's back-to-back heatwaves | Extreme heat | The Guardian](#), 25 août 2026

<sup>30</sup> CCNUCC, 2nd meeting of the transitional committee, [Synthesis report on existing funding arrangements and innovative sources relevant to addressing loss and damage associated with the adverse effects of climate change](#), Mai 2023

de migrer en raison des effets du changement climatique (45 millions de déplacés internes liés aux catastrophes climatiques en 2025 selon le rapport mondial sur le déplacement interne de l'IDMC), qui connaissent la perte de leur liens familiaux et sociaux, de leur culture et héritage, de leur sentiment d'appartenance ainsi que de lourds impacts sur leur santé mentale. La Cour internationale de justice a par ailleurs rappelé dans son avis consultatif de juillet 2025 que le non-respect des obligations en matière climatique pouvait ouvrir droit à la réparation intégrale des dommages causés<sup>31</sup>.

**Ainsi, à la COP31, la France et tous les États Parties doivent :**

- En faire un point d'agenda à chaque COP

## VI. L'argent existe, la volonté politique manque

Quand il s'agit de répondre à ses engagements internationaux, le gouvernement français met de plus en plus en avant l'absence de moyens et propose de faire reposer l'effort de financement climat nord-sud sur la finance privée. Or le financement privé ne peut se substituer aux engagements publics car il cherche avant tout la rentabilité. Par ailleurs, les solutions existent : de nombreux économistes et parties prenantes proposent des clés pour accroître les financements et investissements publics sans sacrifier des dépenses nationales, notamment l'annulation de la dette des pays du Sud, la suppression des subventions aux énergies fossiles, la taxation des plus riches pollueurs.

**Les besoins se chiffrent en milliers de milliards de dollars** pour développer des énergies renouvelables abordables, s'adapter aux impacts du changement climatique, faire face aux pertes et dommages et assurer une transition juste. Dans ce contexte, l'engagement pris dans le cadre du Nouvel objectif collectif quantifié (NCQG) d'atteindre au moins 300 milliards de dollars d'ici 2025 de financement climatique doit être effectivement mis en œuvre. La COP31 doit faire du financement public une priorité centrale et permettre de restaurer la confiance entre pays développés et pays en développement.

### Levier 1 - Mettre en œuvre l'obligation de financement des pays développés

L'article 9.1 de l'Accord de Paris établit l'obligation pour les pays développés de fournir des ressources financières aux pays en développement. Cette obligation doit rester au cœur des discussions et la COP31 est l'opportunité de traduire cette obligation en engagements concrets. Le financement climatique doit reposer prioritairement sur des ressources publiques et des dons, pour ne pas faire peser une charge d'endettement supplémentaire sur les pays les plus vulnérables. Par ailleurs, il doit être prévisible, adéquat, transparent, équitable, accessible et fondé sur les besoins.

**Ainsi, à la COP31, la France doit :**

- **Annoncer urgemment son nouvel objectif de financement climatique pour l'après- 2025. Celle-ci doit reposer** sur une contribution ambitieuse et équitable en vue de la répartition de l'effort entre les pays et renforcer les financements consacrés à l'adaptation et aux pertes et dommages : selon une étude publiée par le Réseau Action Climat en 2022, [la part juste, hors pertes et dommages, de la France s'élève à 8 milliards](#) par an.

<sup>31</sup> Cour Internationale de Justice, [Summary of the Advisory Opinion du 23 juillet 2025](#)

- **Donner la priorité à l'adaptation et aux pertes et dommages** : les financements doivent répondre aux besoins réels des pays et des populations les plus vulnérables. Une attention particulière doit être accordée à l'adaptation et aux pertes et dommages, qui restent largement sous-financés. Les financements ne doivent pas aggraver la vulnérabilité des pays en développement par le recours à des instruments qui accroissent leur dette ou à des conditionnalités injustes.
- **Soutenir l'atteinte d'un montant d'au moins 120 milliards de dollars USD par an pour l'adaptation bien en amont de 2035**, il s'agit d'une somme plancher que la France ne soutient pas à ce jour. Les besoins réels selon le programme des Nations unies pour l'environnement sont estimés entre 310 à 365 milliards de dollars USD d'ici à 2035 pour les pays en voie de développement (rapport 2025).
- **Privilégier des financements publics, prévisibles, pluriannuels et sous forme de dons pour l'adaptation**, tout en facilitant leur accès direct par les pays et communautés les plus vulnérables, les financements privés étant inadaptés et insuffisants pour le type d'investissements nécessaires.
- **Renforcer les fonds climatiques internationaux par des contributions nouvelles et des versements effectifs**. Les fonds climatiques multilatéraux jouent un rôle essentiel pour garantir des financements publics accessibles et adaptés. Le troisième cycle de reconstitution du Fonds vert pour le climat (GCF), qui se déroulera en 2027, et le premier cycle du Fonds pour répondre aux pertes et dommages (FRLD) sont un test important de la volonté des pays développés de mobiliser des ressources nouvelles et additionnelles à la hauteur des besoins climatiques. Il est indispensable que la France honore son engagement et verse le reste de sa contribution au Fonds pour les pertes et dommages, et annonce d'ici 2027 de nouveaux engagements financiers pour le Fonds Vert (GCF) et le FRLD. Plus globalement, il est attendu que la France s'engage à maintenir et à accroître ses contributions aux différents fonds (y compris le Fonds pour l'adaptation et le Fonds pour les pays les moins avancés (LDCF), en veillant à ce qu'elles soient prévisibles, accessibles et principalement sous forme de dons.

## Le Fonds pour les pertes et dommages, largement sous-financé

Le FRLD (Fonds pour les pertes et dommages), créé en 2022 comme compromis face à la question sensible des réparations climatiques, connaît une opérationnalisation particulièrement lente. Le fonds est largement sous-financé, il dispose actuellement de 486 millions USD, dont 342 millions devraient être versés lors d'une première fenêtre de financement, alors que le montant total des demandes reçues à ce jour atteint 2,8 milliards USD. Ces sommes restent dérisoires au regard des besoins estimés, qui pourraient s'élever à 500 milliards USD par an d'ici 2030 et dépasser 1 000 milliards USD par an d'ici 2050<sup>32</sup>. La France, qui s'est engagée à contribuer à hauteur de 100 millions USD, n'a pour l'heure versé que la moitié de cette somme, conditionnant le versement du solde aux avancées en matière de gouvernance du Fonds. Pourtant, au vu des besoins et des demandes déjà exprimées, il est essentiel de ne pas retarder davantage la mise à disposition des financements. Honorer dès maintenant l'engagement français permettrait de renforcer l'action du FRLD, d'envoyer un signal positif susceptible d'encourager d'autres contributeurs et, surtout, de faire une réelle différence dans la vie des populations touchées par les pertes et dommages liés au changement climatique.

<sup>32</sup> Reinhard Mechler, Laurens M. Bouwer, Thomas Schinko, Swenja Surminski, JoAnne Linnerooth-Bayer, [Loss and Damage from Climate Change Concepts, Methods and Policy Options](#), 2019

## Levier 2 – Faire contribuer davantage les plus grands pollueurs

De nouvelles sources de financement public doivent être mobilisées, notamment par une fiscalité plus juste : taxation des profits des entreprises fossiles, de l'aviation et des grandes fortunes, lutte contre l'évasion et les abus fiscaux. Le principe du « pollueur-payeur » doit être pleinement appliqué. Les subventions aux combustibles fossiles doivent également être progressivement supprimées.

Alors que de larges pans de la population mondiale s'appauvrit en raison de la hausse des prix des énergies fossiles depuis le début de la guerre en Iran, l'industrie fossile, elle, s'enrichit. À elles seules, les six grandes multinationales pétrolières et gazières devraient déclarer des bénéfices totaux avoisinant les 94 milliards de dollars en 2026 d'après OXFAM.

**Ainsi, à la COP31, la France doit :**

- **S'assurer que la mise en place de taxes visant à mettre à contribution les plus grandes fortunes et les industries polluantes** figurent dans les engagements pris pour abonder les sources publiques de finance climat à la COP31.
- **Soutenir l'adoption de la Convention pour la coopération fiscale internationale** dont l'article 4 est consacré au développement et à l'environnement.
- **Soutenir les initiatives européennes** en faveur d'une taxation des profits et superprofits de l'industrie fossile.

## VII. Repenser les COP climat pour un multilatéralisme climatique plus juste et plus efficace

C'est précisément dans un contexte de fragmentation et de tensions qu'il est plus que jamais nécessaire de préserver, renforcer et investir les espaces de négociation collective, seuls à même de construire des réponses communes et équitables aux crises mondiales. Et cela passe par évaluer l'impact des COP, et questionner leur fonctionnement, pour les rendre le plus efficace et juste possible (voir le rapport du Réseau Action Climat publié en septembre 2026)<sup>33</sup>. En effet, il faut reconnaître que depuis quelques années, les COP sont devenues gigantesques, et prennent des allures de salon professionnel. Les résultats politiques chutent, les procédures d'accès se compliquent, et leur crédibilité est en berne. Une réforme est plus que jamais nécessaire. Cela passe par 6 axes majeurs (voir graphique page suivante).

**Une opportunité à ne pas manquer se profile d'ici 2028 : le deuxième Bilan Mondial.** Il peut permettre, par son texte de décision finale, de lancer ces différentes pistes de réformes. Cela peut aussi être soutenu via différentes salles de négociations, comme celle qui s'appelle *Arrangements for Intergovernmental Meetings* et qui décide l'organisation des prochaines COP, ou encore celle des Règles de Procédure, qui peut statuer sur la question du vote. Les présidences des COP à venir peuvent aussi porter des réformes via des consultations et / ou proposer des points à l'agenda dédiés.

<sup>33</sup> Réseau Action Climat. [Repenser les COP Climat : Propositions pour un multilatéralisme climatique plus juste et plus efficace](#), septembre 2026,

**La participation pleine et effective des femmes et des minorités de genre, ainsi que le respect de leurs droits dans les COP, constituent des enjeux de réforme des COP.** Dans un contexte marqué par la remise en cause croissante des droits des personnes LGBTQIA+ et par les reculs des politiques de transition écologique à travers le monde, la COP31 représente une occasion de repenser les mécanismes de protection des personnes et de garantir une participation inclusive et équitable aux négociations climatiques.

Le double backlash se traduit notamment par la diffusion de discours antiféministes et climatosceptiques, la désinformation, la contestation des réglementations environnementales, les restrictions budgétaires et l'affaiblissement des engagements internationaux. Ces dynamiques convergent : certains acteurs politiques et réseaux transnationaux associent la défense des valeurs traditionnelles, de la souveraineté nationale et des intérêts économiques à une opposition aux agendas féministes et climatiques. Il s'agit d'une menace qui fragilise les droits, la justice climatique et la participation des groupes les plus marginalisés<sup>34</sup>.

## 6 axes majeurs pour des COP plus justes, plus efficaces et plus crédibles

*Des règles plus fortes, un fonctionnement plus transparent et le respect des droits pour accélérer l'action climatique*

1

### Politique de conflits d'intérêts

Pour éviter que les industries polluantes influencent les décisions



- Transparence et exclusion des intérêts privés au sein des salles de négociation
- Prendre exemple sur l'OMS

2

### Des COP plus agiles

Des COP à attention médiatique et politique forte lors du Bilan Mondial et de la soumission des CDN, et au milieu, des COP plus techniques



3

### Prise de décision à la majorité

En cas d'échec du consensus, pour éviter qu'une petite minorité de pays bloques l'ambition des autres



- Mécanisme de vote à la majorité

4

### Améliorer la redevabilité

Avec une soumission des CDN auprès du Secrétariat Général des Nations-Unies et l'utilisation des outils existants mais peu visibles, comme celui du Facilitative, Multilateral Consideration of Progress sous l'Accord de Paris.



- Soumission CDN
- Mise en œuvre FMCP
- Suivi public (observateur et médias)

5

### Des critères de sélection du pays hôtes

Avec une publication tôt du Host Agreement (contrat entre le pays hôte et la CCNUCC) qui garantit les droits des associations et met en place une COP intégrée, sans intérêts privés et industriels.



- Publication anticipée
- Garantie les droits des associations
- Sans intérêts privés ni industriels

6

### Respect les droits fondamentaux

Et qui assure la participation de tous et toutes notamment :



Système de visa numérique unifié



Création d'un point focal Droits Humains au sein de la CCNUCC



Intégration systématique des amendements par les sociétés civiles qui sont parties constituantes de la CCNUCC

<sup>34</sup> ODI Global (2026), [Anti-gender & anti-climate politics](#) ; ONU Femmes et UNRISD (2025), [Understanding Backlash Against Gender Equality](#) ; Carnegie Endowment (2025), [Confronting Backlash Against Europe's Green Transition](#).

## VIII. 10 ans de diplomatie climatique : derrière le discours, les contradictions de la France

Depuis dix ans, Emmanuel Macron présente la France comme une championne du climat. Mais derrière les sommets sur le climat, l'environnement et le développement, en dehors du système multilatéral déjà existant, le bilan international est marqué par un décalage croissant entre les ambitions affichées et les actes. **La France défend son multilatéralisme tout en ne respectant pas ses engagements** et revendique un rôle de leader climatique alors que la confiance de nombreux partenaires du Sud s'est érodée. La France n'a pas besoin d'un nouveau récit de leadership climatique. Elle doit aligner ses actes avec ses engagements tout en respectant la science.

**La solidarité internationale n'est pas une variable d'ajustement.** Au cours des 10 dernières années le gouvernement a réduit ses engagements et développé une solidarité de l'investissement et de rentabilité pour ses intérêts notamment économiques au lieu d'une aide juste, réparatrice et centrée sur les besoins des pays du Sud. L'aide publique au développement pèse à peine 0,4 % des dépenses de l'État, et a déjà perdu plus de 3,5 milliards d'euros depuis 2024 et pourrait perdre encore plus de 40 % de son budget en 2027<sup>35</sup>. En quatre ans, le gouvernement aura défait ce que la France a mis des décennies à construire pour la paix et le développement.

**La France doit mettre fin à sa diplomatie fossile.** La France continue de mobiliser son influence diplomatique et économique au service des intérêts de groupes comme TotalEnergies, qui poursuit ses investissements dans le pétrole et le gaz. Cette incohérence diplomatique doit cesser.

**Celles et ceux qui subissent déjà la crise climatique doivent être entendus.** Les territoires ultramarins français sont en première ligne face aux conséquences du changement climatique. La diplomatie féministe doit être plus qu'un outil de communication. Les effets du changement climatique sont différenciés selon le genre et les personnes ne disposent pas des mêmes ressources, droits, pouvoirs de décision ni possibilités de participer à la transition. L'approche genre permet donc d'identifier ces inégalités et d'éviter que les politiques climatiques ne les renforcent.

### Les élections 2027 en ligne de mire

Le prochain président ou la prochaine présidente devra choisir la cohérence et l'engagement pour le multilatéralisme et faire des choix clairs :

- **Aligner la diplomatie économique avec les objectifs de l'Accord de Paris** : stopper son soutien à l'expansion fossile de TotalEnergies
- **Rompre avec la logique de solidarité mue par les investissements et la rentabilité** : augmenter les financements publics internationaux, privilégier les dons et défendre de nouvelles sources de financement fondées sur la justice fiscale.
- **Intégrer pleinement les territoires dit d'outre-mer dans la diplomatie environnementale** de la France.
- **Faire de la diplomatie féministe un axe stratégique** de son action diplomatique globale.

<sup>35</sup> Coordination Sud, [L'aide au développement, grande sacrifiée du budget 2027](#), octobre 2026

## Contacts presse

|                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                        |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Réseau Action Climat</b><br><br>Léa Lefèvre, Chargée de communication médias,<br><br><a href="mailto:lea.lefevre@reseauactionclimat.org">lea.lefevre@reseauactionclimat.org</a><br><br>06 30 36 25 60            | <b>Oxfam France</b><br><br>Elise Naccarato, Responsable Inégalités Climatiques,<br><br><a href="mailto:enaccarato@oxfamfrance.org">enaccarato@oxfamfrance.org</a> ,<br><br>06 17 34 85 68              |
| <b>350.org</b><br><br>Hala Bounaidja Rachedi, Chargée de communication,<br><br><a href="mailto:hala.rachedi@350.org">hala.rachedi@350.org</a><br><br>06 24 03 95 73                                                 | <b>Greenpeace France</b><br><br>Cécile Génot, Chargée de communication médias,<br><br><a href="mailto:cecile.genot@greenpeace.org">cecile.genot@greenpeace.org</a><br><br>06 30 23 52 78               |
| <b>Secours Catholique</b><br><br>Christelle Bresin, chargée de communication<br><br><a href="mailto:christelle.bresin@secours-catholique.org">christelle.bresin@secours-catholique.org</a><br><br>+33 6 71 00 69 73 | <b>Action contre la Faim</b><br><br>Laura Derache, chargée de mobilisation et campagne<br><br><a href="mailto:lderache@actioncontrelafaim.org">lderache@actioncontrelafaim.org</a><br><br>+33770819974 |
| <b>CCFD-Terre Solidaire</b><br><br>Sophie Rebours, Responsable relations médias<br><br><a href="mailto:s.rebours@ccfd-terresolidaire.org">s.rebours@ccfd-terresolidaire.org</a><br><br>07 61 37 38 65               | <b>WECF</b><br><br>Anne Barre, Experte Genre et Climat<br><br><a href="mailto:anne.barre@wecf.org">anne.barre@wecf.org</a><br><br>07 86 60 57 41                                                       |

## RÉSEAU ACTION CLIMAT

Le Réseau Action Climat-France rassemble 37 associations nationales et locales pour lutter contre les causes du changement climatique, de l'échelle internationale à l'échelle locale. Il est le représentant français du Climate Action Network International, réseau mondial de plus de 2 500 ONG. Il couvre l'ensemble des secteurs responsables du dérèglement climatique : les transports, l'industrie, l'énergie, l'agriculture, l'alimentation et le logement. Depuis 30 ans, le Réseau Action Climat travaille à l'élaboration de mesures de transition justes et ambitieuses pour lutter contre le changement climatique et favoriser l'adaptation de nos sociétés et économies.

Réseau Action Climat  
17 Avenue Jean Aicard  
75 011 Paris  
[Reseauactionclimat.org](http://Reseauactionclimat.org)  
[Contact@reseauactionclimat.org](mailto:Contact@reseauactionclimat.org)  
01 48 58 83 92  
[reseauactionclimat.org](http://reseauactionclimat.org)

Le Réseau Action Climat fédère les associations impliquées dans la lutte contre le dérèglement climatique

